

Amiens, le 31 janvier 2024

**Installations classées pour  
la protection de l'environnement**

Le préfet de la Somme prend acte des informations transmises, par la société METEX NOOVISTAGO dont le siège social est situé 32 rue Guersant à Paris (75 017), dans son porter à connaissance transmis le 5 décembre 2023 et complété le 22 janvier 2024, pour le site qu'elle exploite zone industrielle Nord, rue de Vaux à Amiens, afin de réaliser un essai industriel d'acide glycolique.

Les installations concernées et les éventuels équipements associés devront être conçus et exploités dans le respect des dispositions prévues par les arrêtés préfectoraux qui encadrent le site, notamment les arrêtés préfectoraux des 19 mars 2019 et 2 février 2022, et conformément au dossier de porter à connaissance précité.

Le dossier annexé à la demande pourra être opposé à la société METEX NOOVISTAGO lors des contrôles qui seront réalisés par l'inspection des installations classées.

Il est précisé que ce dossier ne vaut pas autorisation pour un agrément pour l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés.

Pour le préfet et par délégation,  
Le chef de service



Gaëtan COUPLET

Copie à

Mme le maire d'Amiens  
M. le directeur régional de l'environnement  
de l'aménagement et du logement Hauts-de-France